



République Française  
Département Indre-et-Loire  
**Commune de VERNOU SUR BRENNE**

## EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/05/2026

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 23                | 19       | 21                        |

| Vote                 |
|----------------------|
| <b>A l'unanimité</b> |
| Pour : 21            |
| Contre : 0           |
| Abstention : 0       |

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture d'Indre-et-Loire  
Le : 07/05/2026  
Et  
Publication ou notification du :  
07/05/2026

L'an 2026, le 4 Mai à 20 :00, le Conseil Municipal de la Commune de VERNOU SUR BRENNE s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVALLEE Victorien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/04/2028.

**Présents** : M. DEVALLEE Victorien, Maire, Mmes : BONZON Juliette, DELALEUF Marie, DOZINEL Claire, DUBRAY Françoise, DUFRESNE Muriel, GUDEFIN Blandine, MENARD-CAVALIE Stéphanie, MERCIER Céline, RAPICAULT Pauline, MM : BONZON Sébastien, FORTE Sylvain, FROGER David, GASNIER Frédéric, LANDAIS Romain, LEBREC Michel, MAZERAU Bruno, ROBIN Xavier, SIMONIN Denis

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : CORBIN Sébastien à Mme DUFRESNE Muriel, LOISY Jérôme à M. LEBREC Michel

Excusé(s) : Mmes : FURY Patricia, MONFORT Barbara

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme DOZINEL Claire

### 41/2026 – CREATION DE GROUPES DE PROJETS

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Maire présente l'organisation visant à clarifier le fonctionnement de l'équipe municipale autour de deux principes, gérer efficacement le quotidien et mener des projets pour faire évoluer la commune.

A cet effet, il apparaît essentiel d'instituer, en complément des commissions municipales existantes, des groupes de travail dédiés à la conception et au suivi de projets spécifiques. Ces groupes permettront de mobiliser les compétences et les expertises locales autour d'objectifs ciblés, favorisant ainsi une approche collaborative et transversale des enjeux territoriaux. La présente délibération vise à définir les modalités de création et de composition de ces groupes de projets.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales, qui confère au conseil municipal de régler par ses délibérations les affaires de la commune ;

**CONSIDÉRANT** que la mise en place de groupes de projets permet d'associer les élus, les agents territoriaux et les acteurs locaux à la réflexion et à la mise en œuvre d'initiatives structurantes pour le territoire ;

**CONSIDÉRANT** que ces groupes de travail favorisent une approche dynamique et participative, adaptée aux spécificités des projets portés par la collectivité ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de définir les règles de composition et de fonctionnement de ces groupes pour en garantir l'efficacité et la transparence ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations,

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité décide :

**Article 1** : Il est créé des groupes de projets chargés d'étudier et de proposer des actions dans des domaines spécifiques, en complément des commissions municipales existantes, à savoir :

- Groupe Scolaire,
- Bassins Versants,
- Villes et Villages Fleuris,
- Référents de secteurs,
- Réserve communale,
- Restauration Scolaire,
- Plan pluriannuel de voirie,
- Lieux de vie publics,
- Bâtiment La Poste

**Article 2** : La composition de chaque groupe de projets est arrêtée par le conseil municipal, sur proposition du maire, en fonction des thématiques abordées et des compétences requises dont la liste est annexée à la présente délibération.

**Article 3** : Le fonctionnement des groupes de projets sera fixé par le règlement intérieur du conseil municipal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 07/05/2026

Le Secrétaire de Séance  
Mme DOZINEL Claire

Le Maire  
Victorien DEVALLEE



|                            |                                                                                                                   |
|----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| GROUPES SCOLAIRE           | Romain LANDAIS, Xavier ROBIN, Céline MERCIER                                                                      |
| BASSINS VERSANTS           | Bruno MAZEREAU, David FROGER, Sébastien BONZON                                                                    |
| VILLES ET VILLAGES FLEURIS | Frédéric GASNIER, Muriel OUFRESNE, Blandine GUDEFIN, Claire DOZINEL, Pauline RAPICAULT                            |
| REFERENTS DE SECTEUR       | Patricia FURY, Xavier ROBIN                                                                                       |
| RESERVE COMMUNALE          | Sébastien CORBIN, Françoise DUBRAY, Muriel DUFRESNE, Sylvain FORTÉ, Jérôme LOISY, Juliette BONZON                 |
| RESTAURATION SCOLAIRE      | Marie DELALE UF, Céline MERCIER, Stéphanie MÉNARD-CAVALIÉ                                                         |
| PLAN PLURIANNUEL DE VOIRIE | Frédéric GASNIER, Sébastien BONZON                                                                                |
| LIEUX DE VIE PUBLICS       | Bruno MAZEREAU, Barbara MONFORT, Muriel DUFRESNE, Xavier ROBIN, Blandine GUDEFIN, Claire DOZINEL, Juliette BONZON |
| BATIMENT LA POSTE          | Denis SIMONIN, Michel LEBREC, Françoise DUBRAY. Stéphanie MÉNARD-CAVALIÉ, DOZINEL                                 |